

Séance du lundi 23 juin 2014

Date de Convocation : mardi 17 juin 2014

Nombre de Conseillers en exercice : 39

N° 2014.06.20 - Giratoire Ainterexpo - Avenue du Maréchal Juin - Vente d'emprises au Département de l'Ain.

Présents :

Jean-François DEBAT, Michel FONTAINE, Isabelle MAISTRE, Guillaume LACROIX, Françoise COURTINE, Alain BONTEMPS, Thierry MOIROUX, Claudie SAINT ANDRE, Jean-Marc GERLIER, Denise DARBON, Véronique ROCHE, Vanessa CARRARA, Vasilica CHARNAY, Sylviane CHENE, Françoise COMTE, Martine DESBENOIT, Raphaël DURET, Jacques FRENEAT, Pauline FROPIER, Charline LIOTIER, Gérard LORA TONET, Pierre LURIN, Catherine MAITRE, Fabien MARECHAL, Oudie MEHDI, Andy NKUNDIKIJE, Elisabeth PASUT, Laurence PERRIN-DUFOUR, Clément PERRIN, Christian PORRIN, Sara TAROUAT-BOUTRY, Annick VEILLEROT, Jacques VIEILLE

Excusés ayant donné procuration :

Nadia OULED SALEM à Jean-François DEBAT, Pascale BONNET SIMON à Catherine MAITRE, Xavier BRETON à Pierre LURIN, Abdallah CHIBI à Vasilica CHARNAY, Sébastien GUERAUD à Claudie SAINT ANDRE

Absent :

Julien LE GLOU

Secrétaire de séance : Vasilica CHARNAY

Rapporteur : Jean-François DEBAT

EXPOSE

Rappel du contexte ou de l'existant et références

Suite aux travaux d'aménagement de la RD 1075 et à la reconfiguration de l'entrée du site du Parc des expositions de Bourg-en-Bresse (Ainterexpo), un rond point a été aménagé sous la maîtrise d'ouvrage du Conseil Général de l'Ain impactant des parcelles communales qui doivent être intégrées dans le domaine public routier départemental.

Motivation et opportunité de la décision

Afin de procéder à la régularisation foncière, la Commune cède au Département de l'Ain, six parcelles en nature de voirie d'une superficie totale de 1301 m², moyennant l'euro symbolique, sans déclassement préalable, l'affectation du bien n'étant pas modifiée.

LE CONSEIL MUNICIPAL, APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,

VU l'article L 3112-1 du Code général de la propriété des personnes publiques ;

VU la délibération de la commission permanente du Conseil Général de l'Ain en date du 10 février 2014 ;

VU l'avis favorable émis par France Domaine en date du 15 avril 2014 ;

VU l'avis favorable émis par la Commission Proximité - Travaux - Environnement / Urbanisme - Déplacements du 11 juin 2014 ;

A L'UNANIMITE des votants (38 voix)

DECIDE de céder au Département de l'Ain, moyennant l'euro symbolique, six parcelles communales d'une superficie totale de 1301 m² sises avenue du Maréchal Juin à Bourg-en-Bresse, représentant une partie du giratoire d'Ainterexpo et se décomposant ainsi :

cinq emprises en nature de trottoirs :

- section CO n° 62 d'une superficie de 39 m²
- section CO n° 65 d'une superficie de 66 m²
- section CR n° 142 d'une superficie de 10 m²
- section CR n° 147 d'une superficie de 1 m²
- section CR n° 150 d'une superficie de 7 m²

et une emprise représentant une partie du giratoire :

section CR n° 148 d'une superficie de 1178 m².

PRECISE que les frais afférents à cette cession seront supportés par le Département de l'Ain.

AUTORISE le Maire ou son représentant à signer au nom et pour le compte de la commune, l'acte authentique à intervenir, ainsi que tout document y afférent.

Impacts financiers

En investissement

La recette correspondante sera inscrite au Budget principal de l'exercice 2014, chapitre 024 « produits des cessions d'immobilisations ».